

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RD 435 ROUTE DE BELLEVUE

N° 2021-57PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Maremne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise EMMA, en charge des travaux de branchement eau potable, pour le compte de Mr Steiger et Mme Espinosa , RD435 route de Bellevue, en agglomération, à Saint Geours de Maremne,
- **Vu** l'autorisation de voirie n° SO212732PV du 31 août 2021 délivrée par l'Unité Territoriale Départementale de Soustons,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise EMMA est autorisée à effectuer les travaux de branchement eau potable, RD435 route de Bellevue, en agglomération, à Saint Geours de Maremne, du lundi 13 septembre au mardi 12 octobre 2021 inclus.

ARTICLE 2 : Durant les travaux, une restriction de circulation sera mise en place.

ARTICLE 3 : L'entreprise EMMA sont chargés d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise EMMA.

ARTICLE 4 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise EMMA.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
- Mr le Responsable de la Police Municipale,
- EMMA, 6 allée des Magnolias, 40230 Saint Vincent de Tyrosse,

Fait à Saint Geours de Maremne, le 10 septembre 2021

**Le Maire,
M. DIRIBERRY**

